

## Procès-verbal de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 mai 2022

La cinquième réunion de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue à l'Entente au domaine de Valabre le 17 mai 2022, sous la co-présidence de Monsieur Mirmand, préfet de région, et de Jean-Paul David ainsi que de François De Canson, représentant M. Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des participants à cette réunion et leur qualité figurent en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. **Introduction** par Monsieur le Préfet et par Monsieur le représentant du président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2. **Etat de santé des forêts régionales** ; conséquence en terme de risque d'incendie (Département santé des forêts zone Sud Est, SERFOB/DRAAF)
3. **Bilan des assises nationales de la forêt et du bois : actions relatives aux risques d'incendie de forêt** : actualisation cartographie nationale zones à risques feux de forêt (SERFOB/DRAAF) et clarifications concernant les OLD (Délégation à la protection des forêts méditerranéenne)
4. **Programme Interreg Marittimo : principaux résultats** :
  - a. Présentation générale par la Région
  - b. Cartographie des zones à risque d'incendie élevé et du niveau d'équipement de DFCI en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ONF)
  - c. Culture du risque : état de l'art de la communication en matière d'incendies de forêt (Association forêt méditerranéenne).
5. **Présentation de la campagne zonale de prévention feux de forêt 2022** (Entente Valabre)
6. **Proposition de création d'un comité spécialisé au sein de la CRFB** (Draaf paca)
7. **Conclusion** par Monsieur le Préfet et par Monsieur le représentant du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### I. INTRODUCTION

M. le Préfet a introduit la CRFB en évoquant la prise de conscience à l'échelle nationale de l'augmentation du risque incendie en lien avec le changement climatique, qui se traduit par une large prise en compte de cette thématique au cours des débats des assises nationales de la forêt et du bois, et le lancement par l'Etat et par les parlementaires de missions d'expertises sur ce sujet. Il a poursuivi en insistant sur la nécessité de faire évoluer la stratégie de prévention des risques incendies en précisant qu'il n'était pas possible de procéder uniquement à une augmentation des

moyens mis en œuvre et qu'il fallait s'interroger, en concertation avec tous les acteurs (collectivités territoriales, gestionnaires forestiers et services de l'Etat), sur une évolution des pratiques environnementales, agricoles et d'aménagement du territoire. Il a précisé que l'échelle régionale paraît être la plus pertinente pour mener cette réflexion au niveau local, et que cette démarche ne vise pas à remettre en cause la gestion stratégique des moyens de lutte pilotée au niveau zonal en étroite collaboration avec l'échelon départemental.

Il a rappelé la fiche action 4.3 du Programme Régional de la Forêt et du Bois intitulée « Garantir la pérennité d'un haut niveau d'efficacité de la DFCI », ainsi que l'article D113-14 du code forestier qui dispose que « la commission régionale de la forêt et du bois peut créer en son sein des comités spécialisés auxquels elle confie la préparation de certains travaux. Ces comités peuvent s'adjoindre des experts extérieurs à la commission ». M. le préfet a ensuite émis la proposition que la CRFB s'empare des questions liées à la prévention des risques d'incendie de forêt, afin de réfléchir aux pratiques de gestion et à l'évolution des stratégies mises en œuvre et a émis le souhait que cette démarche soit également mise en place dans d'autres régions telles que la région Occitanie et la Corse.

M. Jean-Paul David, représentant le président du conseil régional, a poursuivi l'introduction en insistant sur la nécessité d'être efficaces ensemble. Il a évoqué la réunion du comité régional des risques naturels qui avait eu lieu le matin même, qui se prolonge par la réunion de la CRFB centrée sur la thématique DFCI. M. Jean-Paul David a déclaré que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur était la seule Région à exercer la compétence « prévention des incendies de forêts ». Il a rappelé les politiques publiques mises en œuvre par la Région autour du risque incendie à savoir : la tenue du comité régional des risques, la publication du livre blanc sur les risques, le vote du plan incendie « la guerre du feu » en 2018 et le transfert à la Région de la compétence FEADER sur la mesure « équipements DFCI ».

M. Jean-Paul David a précisé que le plan incendie « guerre du feu » représente chaque année un budget de 4 millions d'euros par an versés par la Région, qui subventionne notamment les comités communaux des feux de forêts et les réserves communales de sécurité civile, le déploiement de la garde forestière régionale, les équipements DFCI, la mise en œuvre des stratégies communales de débroussaillage ainsi que des études et travaux de restauration des terrains incendiés. Enfin, il a souligné que la Région a participé à deux projets de coopération du programme Marittimo qui ont permis de réaliser 7 des initiatives du plan « guerre du feu », dont 6 sur le volet prévention.

## **II. ETAT DE SANTE DES FORETS REGIONALES**

Se reporter au diaporama présenté en séance (annexe 2 ; cf : site internet de la DRAAF PACA).

Un état de santé de la forêt régionale a été dressé par M. Daubrée, chef du pôle santé des forêts sud-est, SERFOB/DRAAF. Il a souligné la sensibilité des forêts régionales au changement climatique et a précisé que les conséquences sur l'état des forêts font évoluer le risque incendie. Suite à cette intervention, M. Chassaing (SGDZS) a indiqué que face au dépérissement de certaines essences qui fait craindre une augmentation du risque incendie, la stratégie d'introduction d'essences plus résilientes vis-à-vis du changement climatique pourrait sans doute être une solution. M. Daubrée a répondu qu'il faut en effet une sylviculture privilégiant des essences résistantes à la sécheresse comme le cèdre de l'Atlas, le pin d'Alep ou le pin brutia et que des études sont actuellement en cours sur des sapins méditerranéens afin de mettre en évidence les limites stationnelles potentielles, comme la sensibilité au gel, en vue de plantations à venir.

M. Chabanon (FNE) a réagi en soulignant que ces essences favorisent une propagation rapide des incendies et par conséquent questionne sur les raisons de cette stratégie d'introduction. M. Daubrée a précisé qu'il est difficile de maintenir un véritable état boisé fermé avec uniquement des feuillus,

même adaptés au climat méditerranéen, et qu'il faudra faire des choix entre les différentes priorités que sont la gestion du risque incendie, la production de bois et le maintien d'un état boisé.

### **III. BILAN DES ASSISES DE LA FORET ET DU BOIS**

Se reporter aux diaporamas présentés en séance (cf : annexes 3.1 et 3.2).

M. Wawrzyniak (DRAAF/SERFOB) a présenté le bilan des assises de la forêt et du bois (annexe 3.1) et les deux fiches actions liées à la DFCI (« 2.4 Evaluation du risque incendie » et « 2.5 Clarifications concernant les OLD »).

M. Philip (DPFM) a présenté plus spécifiquement les problèmes législatifs liés à l'application des obligations légales de débroussaillage ainsi que les propositions de modifications législatives faites par la DPFM dans le cadre des assises de la forêt et du bois (annexe 3.2).

Suite à cette présentation, plusieurs questions ont été posées. Mme de Salve (CRPF) a demandé lors du transfert de charge qui devenait responsable en cas de départ de feux liés à des travaux de débroussaillage : le propriétaire ou bien l'intervenant. M. Philip a répondu que si les travaux étaient générateurs du départ de feu alors c'était celui qui les réalisait qui était responsable et qu'au cas où l'OLD n'était pas réalisée et qu'il y avait un transfert de charge, alors le propriétaire n'était pas inquiet car il n'a plus d'obligations.

M. Roux (FRANSYLVA PACA) a demandé à ce que les propriétaires forestiers soient associés à cette réflexion (modifications législatives). M. Lamine (CD13) et M. Bonnet (URCOFOR) ont exprimé leurs inquiétudes concernant les modifications législatives proposées pour le linéaire, qui pourraient conduire selon eux à des mosaïques, le long des routes, de zones débroussaillées et non débroussaillées. M. Cornillac (COFOR 83) a salué l'idée d'une simplification de la législation concernant les OLD, mais a estimé qu'il fallait également sensibiliser les personnes habitant en forêt aux dangers liés à l'aménagement de leur parcelle (localisation du véhicule station, tas de bois...). Il a également rappelé la nécessité d'avoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre de la réglementation, tout en prévoyant des compensations, afin d'aménager au mieux l'espace tout en réalisant les OLD : l'objectif serait d'avoir des obligations strictes auxquelles il n'est pas possible de déroger et d'autres moins normées qui permettraient des adaptations en fonction du contexte. M. Philip a répondu que ce principe est déjà en quelque sorte repris dans les arrêtés départementaux qui sont une déclinaison locale du cadre réglementaire et que cette souplesse intervient également lors des contrôles sur le terrain. Il a rajouté qu'essayer de faire figurer ce principe dans l'évolution législative à venir semble s'éloigner de la simplification attendue et risque de rendre la réglementation plus contraignante en limitant les adaptations départementales. M. Bonnet a rappelé que les COFOR souhaitent un accompagnement de l'Etat auprès des communes sur la mise en œuvre des OLD et qu'il serait opportun d'avoir des cartes précises sur les zones soumises à OLD à l'échelle de chaque commune. Il a ajouté que les propositions formulées par l'URCOFOR au moment de la révision de l'instruction technique OLD de 2018 seront à nouveau transmises dans le cadre de cette réflexion de simplification.

M. Wawrzyniak a conclu en rappelant que le sujet des OLD est un sujet central de la prévention sur le risque incendie et que les remarques de chacun seraient prises en compte dans la démarche en cours.

### **IV. PROGRAMME INTERREG MARITTIMO : PRINCIPAUX RESULTATS**

Se reporter aux diaporamas présentés en séance (cf : annexes 4.1, 4.2 et 4.3).

La réunion s'est poursuivie avec la présentation des principaux résultats du programme Interreg Marittimo:

- Mme Bardi-Assante (Région) a présenté les projets Marittimo Med-STAR et Med-PPS,
- M. Savazzi (ONF) a poursuivi avec la présentation de la cartographie du niveau d'équipement DFCI,

Mme Afxantidis (Association forêt méditerranéenne) a terminé avec un état de l'art de la communication sur les risques liés aux feux de forêt.

M. Gautier (FRANSYLVA PACA) a demandé comment utiliser la carte du niveau d'équipement DFCI dans le cadre des réflexions sur l'aménagement du territoire au niveau des interfaces entre les zones urbaines et la forêt. M. Wawrzyniak a rappelé que l'objectif de ces présentations est bien de montrer qu'il y a besoin d'avoir une meilleure cohérence des politiques publiques et que la création d'un comité régional spécialisé sur la question de la DFCI permettra de créer un espace de réflexion pour aller dans ce sens et servir d'exemple aux autres régions dans la perspective d'aller vers une cohérence zonale. Mme Bardi-Assante a rajouté que l'objectif premier de cette cartographie est de permettre la priorisation des projets pour l'obtention de financements FEADER, mais que les usages pourront être multiples et qu'à ce titre l'OFME pourra animer ce travail.

#### **V. PRESENTATION DE LA CAMPAGNE ZONALE DE PREVENTION FEUX DE FORET 2022**

Se reporter au diaporama présenté en séance (cf : annexe 5).

M. Langeron (ENTENTE) a présenté la campagne d'information portée par l'ENTENTE au niveau de la Zone Sud qui s'appuie sur des supports variés et adaptés à différentes cibles, ainsi que sur campagne estivale en partenariat avec la Fondation Vinci.

#### **VI. PROPOSITION DE CREATION D'UN COMITE SPECIALISE AU SEIN DE LA CRFB**

Se reporter au diaporama présenté en séance (annexe 6).

M. Wawrzyniak a commencé par préciser que la compétence de la CRFB concernait la prévention des feux de forêts et non la lutte. M. Patrice de Laurens (DRAAF PACA) a ensuite pris la parole et a remercié le préfet et président de Région d'avoir lancé cette réflexion. Puis il a expliqué à quel point la politique de prévention des feux de forêts est au croisement des différentes politiques, notamment liées à la forêt, à l'aménagement, à la biodiversité et à l'agriculture. Il a ensuite ajouté que le contexte de réflexion nationale était actuellement assez nourri avec la conclusion des assises nationales de la forêt et du bois qui ont fait de la DFCI une des problématiques importantes, se traduisant notamment par le lancement de plusieurs missions interministérielles sur le sujet, pour lesquelles notre région sera particulièrement concernée. Il a aussi souligné la nécessité grandissante de pouvoir alimenter une réflexion zonale puisque la forêt méditerranéenne n'est pas uniquement la forêt dite provençale mais touche l'ensemble des régions du sud de la France.

Il a ensuite détaillé les raisons pour lesquelles il était pertinent de créer un comité spécialisé au sein de la CRFB en insistant sur le fait que c'est une commission institutionnalisée où se retrouve la quasi-totalité des parties prenantes des représentants de la prévention des feux de forêt à savoir l'Etat (DRAAF, DREAL, secrétariat général de zone/dpfm), les collectivités avec la Région qui copréside la CRFB (ce qui fait la richesse de la CRFB), les Départements, l'union régionale des communes forestières, les acteurs professionnels de la forêt et du bois, du propriétaire au transformateur en passant par les exploitants forestiers, les ONG (FNE) et les agriculteurs – sachant que la proximité de l'agriculture et de la forêt est un élément très important, et que les surfaces agricoles peuvent impacter les incendies en constituant un frein ou un accélérateur. Des experts devront bien entendu

aussi y être associés. Le fait d'utiliser cette commission pour avoir cette réflexion est donc le garant d'une concertation la plus approfondie et la plus large possible sur un sujet excessivement complexe.

M. Patrice de Laurens a poursuivi en explicitant le but du comité, et en précisant qu'il pourra permettre d'explorer de façon plus approfondie la question de la DFCI en s'allouant la présence d'experts dont évidemment la DPFM mais aussi les DDT et les SDIS et tous les experts qu'il serait nécessaire de s'adjoindre pour pouvoir échanger, faire remonter les expériences enrichissantes, échanger sur les modifications à réaliser sur nos pratiques locales ou régionales. Il a aussi été fait mention d'essayer d'utiliser ce comité pour faire évoluer les différentes règles en matière de prévention des feux de forêt (cf présentation de la DPFM sur les OLD), en insistant sur le rôle du Préfet en matière d'arbitrage entre les différentes politiques publiques et notamment la politique de sécurité avec les autres politiques publiques. M. de Laurens a rappelé le contexte de changement climatique (cette année, pour laquelle on prévoit un été très sec, qui s'ajoute au manque de précipitations de l'hiver dernier et du début du printemps en étant un nouvel exemple).

M. de Laurens a ensuite précisé que le travail de ce comité sera aussi de permettre à chacun de s'exprimer sur les améliorations qu'il estime nécessaires, sur notre façon d'appréhender cette question de la prévention des incendies de forêts afin que nous puissions :

- Tirer des conséquences directes sur notre façon d'agir ;
- Réfléchir aux demandes et informations qui pourront être remontées au niveau des décideurs nationaux ;
- Être force de proposition au sein de la zone sud.

## **VI. CONCLUSION**

M. De Canson, représentant le président de la Région, a souhaité évoquer quelques points concernant la lutte contre les feux de forêts et la DFCI. Il a d'abord rappelé la situation régionale (50% d'espaces boisés, 60% d'espaces protégés, 1000 km de côtes, 5 millions d'habitants dont les 3/4 sont concentrés sur 10% du territoire entre littoral et vallée du Rhône) puis a souligné que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est soumise à la totalité des risques naturels auxquels on peut être confronté en France métropolitaine et que toutes les communes de la région sont confrontées à au moins un de ces risques. Il a déclaré que pour tous les risques, la mission restait la même pour tous : protéger les habitants et poursuivre la préservation du territoire régional, sans condamner son développement économique ni touristique.

M. de Canson a rappelé qu'un comité régional des risques a été créé en 2015, au travers duquel des propositions d'avancées législatives sont faites. Les dernières avancées significatives au plan régional sont les suivantes : la création d'une politique régionale dédiée aux incendies avec la « guerre du feu » avec 4 millions d'euros par an dédiés à la prévention et la lutte contre les incendies et trois axes forts : prévenir, combattre et reconstruire, la création de la garde régionale forestière pour la surveillance de nos massifs et la sensibilisation de nos populations permanentes et estivales (où cette année la région met 185 jeunes dans la forêt de juin à septembre), le soutien à l'action des CCFF avec plus de 50 véhicules subventionnés par la Région, le livre blanc, qui pourrait lui aussi servir de base à la réflexion du comité spécialisé (57 propositions ont été faites pour faire évoluer la lutte contre la totalité des risques en région, dont bien évidemment les risques incendies).

M. de Canson a déclaré que c'était une bonne chose que suite à l'incendie de Gonfaron l'administration centrale ait souhaité accélérer les choses. Selon lui, lorsque l'Etat parvient à faire asseoir tous les partenaires autour de la même table, cela permet d'avancer plus rapidement, à l'exemple du préfet du Var le matin-même, autour de la problématique des programmes d'action et de préventions des inondations.

M. de Canson a poursuivi en mentionnant le fait que la Région aura en charge dès 2023 la

gestion et l'instructions des mesures FEADER qui permettent le financement des travaux et équipements DFCI dont la lutte par attaque des feux naissants. Il a souligné que face aux contraintes budgétaires et aux réformes territoriales, la coordination des politiques DFCI était indispensable pour avoir plus d'efficacité. Il a ensuite déclaré que la Région était très favorable à ce comité de pilotage et souhaitait travailler dans ce cadre de gouvernance pour optimiser les moyens de protéger la région et sa forêt. Il a rappelé qu'il s'agissait d'optimiser et non pas d'augmenter de façon massive les budgets pour lutter contre les incendies. M. de Canson a mentionné le fait que, comme l'avait rappelé le même jour le sénateur M. Bacci, 99.8% des feux sont arrêtés et c'est une proportion assez faible qui nous échappe, il faut donc cultiver la culture du risque, prévoir une journée régionale et une journée nationale des risques naturels et s'assurer que nos pistes DFCI soient en parfaites conditions opérationnelles. Il a ensuite remercié l'ensemble des participants et a déclaré que cette journée avait permis tous ensemble de prendre conscience de la nécessité de faire évoluer la législation. Il a conclu en déclarant que l'administration centrale s'engageait dans cette démarche et que la Région serait présente pour faire évoluer tout ça.

M. le Préfet a ensuite pris la parole pour remercier les participants à cette après-midi de réflexion sur la prise en compte des exigences auxquelles nous sommes confrontés en terme de protection contre les risques incendies. Il a déclaré que le dispositif qui a été mis en œuvre depuis déjà plusieurs dizaines d'années donnait de bons résultats au travers du nombre d'incendies constatés, gérés et combattus tous les ans et du nombre d'hectares détruits par le feu. Il a ajouté que cette stratégie était toutefois désormais ancienne étant donné que la DPFM a été créée en 1980 et que la doctrine mise en œuvre pour la détection des feux de forêts remonte à 1994.

M. le Préfet a ensuite souligné la nécessité pour cette stratégie d'être, sinon réactualisée, tout du moins confrontée aux conséquences de l'évolution liée au changement climatique vécu quotidiennement. M. le Préfet a alerté sur le fait que le risque qui nous guette est d'être confronté à un feu comme celui que nous avons vécu de façon exceptionnelle l'année dernière dans le Var, non pas une fois tous les 10 ans, mais vraisemblablement une fois tous les ans, et peut-être même de devoir les gérer sur plusieurs théâtres d'opérations en même temps, c'est-à-dire pas seulement en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais aussi en Corse, en Occitanie voir beaucoup plus au nord. Il a affirmé que c'était bien sûr une menace à laquelle nous devons nous préparer.

M. le Préfet a poursuivi en déclarant que, face à cette situation et à la multiplicité des risques auxquels nous sommes confrontés et malgré les dispositifs actuels qui permettent de détecter un feu quelques minutes seulement après son départ, la réponse ne pouvait pas être seulement dans l'augmentation des moyens, quelle que soit la capacité de la direction générale de l'aviation civile, quelle que soit la possibilité pour le ministère de l'intérieur de veiller à l'actualisation régulière du programme d'équipement national, notamment des moyens aériens, et malgré le concours de l'union européenne, qui va mettre à disposition dans quelques mois deux canadiens supplémentaires pour renforcer la flotte des avions de combat. Il a souligné que nous n'arriverons pas à trouver une réponse uniquement dans la poursuite de cette augmentation des moyens, soutenable ni pour l'Etat ni pour les collectivités territoriales et que c'était la raison pour laquelle il fallait mettre en œuvre au niveau local, au niveau régional, une démarche qui permette de trouver les moyens d'être plus efficaces pour diminuer le nombre d'éclosions des feux de forêt, d'encadrer de façon plus stricte l'emploi du feu, notamment pour les écochantiers hivernaux et les travaux préparatoires à la campagne estivale, et de mener un travail de clarification des responsabilités sur les obligations légales de débroussaillage, ainsi que sur leurs conditions de mise en œuvre. M. le Préfet a évoqué à ce sujet la possibilité d'innovations en terme de création d'un opérateur ou de mobilisation de moyens qui seraient mis en œuvre par le biais de financements spécifiques. Il a déclaré que des propositions pourraient être faites dans ce sens dans le cadre des missions d'inspection lancées par l'Etat mais aussi par le Sénat.

M. le Préfet a aussi mentionné la forme d'adversité entre le développement de l'urbanisation et

la préservation des forêts. Il a évoqué la responsabilité en matière de planification du développement et de prise en compte des enjeux liées à l'urbanisation, et a souligné que ce serait peut-être un des enjeux du futur SRADDET, qui sera confronté à la loi climat et résilience qui exige zéro artificialisation nette. M. le Préfet a fait part de sa certitude que la question de la lutte et de la prévention des incendies participeront de cette démarche qui est liée à la préservation des terres agricoles, et à la reconquête du foncier agricole par des formes de développement qui soient moins consommatrices d'espaces. M. le Préfet a souligné que tout cela faisait partie de la démarche de préservation des feux de forêts mais aussi que le développement de la naturalité exigera d'être plus vigilants en terme de prévention des feux de forêts et de respect des obligations légales de débroussaillage et que ce seront des exigences à mener de front. Il a également insisté sur la nécessité d'être vigilant sur ce consensus à porter ensemble, ainsi qu'à la cohésion à laquelle nous devons veiller. M. le Préfet a ajouté qu'il ne s'agissait pas d'opposer développement de l'urbanisme et accès à la nature et préservation de la biodiversité. ???

M. le Préfet a déclaré que la création du comité spécialisé au sein de la CRFB n'avait pas pour objectif de créer une nouvelle structure d'animation mais que l'enjeu était la création d'un « banc d'essai » à une politique qui aura vocation à être déclinée à une échelle beaucoup plus large, à savoir sur l'ensemble des départements méditerranéens concernés par la prévention et la lutte contre les feux de forêts. Il a également insisté sur la nécessité de mieux articuler la dimension zonale et la dimension régionale. M. le Préfet a détaillé le rôle de la dimension zonale, en insistant sur le fait que la zone est celle qui s'occupe de gestion de la crise, de la gestion des moyens afférents à la lutte contre les feux de forêts, et que c'est à cette échelle que sont gérés en particulier les moyens aériens qui concourent à la prévention des feux mais également à la lutte contre les feux. Il a ajouté que c'est également l'échelle à laquelle sont gérés, à travers la délégation à la protection de la forêt méditerranéenne ??, les moyens alloués aux collectivités territoriales pour permettre de doter celles-ci d'équipements et de moyens également en terme de prévention.

M. le Préfet a déclaré que la cohérence du niveau zonal mais aussi du niveau régional était l'enjeu de ce comité au sein de la CRFB et qu'il espérait que ce dernier contribuera à nourrir la réflexion dans l'ensemble des dispositifs nationaux qui auront vocation à tirer toutes les conséquences des crises que nous avons connues pour être plus globalement plus efficace dans la lutte contre les feux de forêts. Il a ensuite remercié l'assemblée et clôturé la séance.

*Rédigé à Marseille, le 18/05/2022 par le secrétariat de la CRFB*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

**Nota : l'annexe n°1 (liste des participants) est présentée ci-après. Toutes les autres annexes (diaporamas) ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :**

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**Rubrique :** [Accueil](#) > [PRODUCTION & FILIÈRES](#) > [Forêt / Bois / Energie](#) > [Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale](#) > [La Commission Régionale de la Forêt et du Bois](#)

## ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

M. MIRMAND Christophe, Préfet de région  
M. DAVID Jean-Paul,  
M. DE CANSON François  
M. DE LAURENS Patrice, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Mme BAZERQUE Marie-Françoise, directrice adjointe régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports  
M. ROBBE, FORCE 06, Conseil Départemental des Alpes Maritimes  
Mme BOUSQUET, Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence  
Mme TOUTAIN Carole, Cheffe du bureau environnement, Conseil Départemental du Vaucluse  
M. LAMINE Philippe, Sous-Directeur de la Forêt et Chef du service des Forestiers Sapeurs au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
M. BACCI Jean, président de l'union régionale des communes forestières  
M. BARBE Christophe, représentant le président du Centre Régional de la Propriété Forestière  
M. SAVAZZI Rémi, représentant le directeur territorial de l'Office National des Forêts  
M. MARTEL Alain, représentant le président de la Chambre régionale d'agriculture  
M. MERCIER Christian, président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
M. ROUX Frédéric-Georges, secrétaire général de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
M. GAUTIER Gérard, vice-président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs  
Mme DE SALVE-VILLEDIEU Isabelle, conseillère titulaire au CRPF représentante des propriétaires forestiers  
M. BIGO Florent, représentant le président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud PACA)  
M. MARTINEZ Gilles, président de l'association régionale des utilisateurs de bois  
M. BLANCHET Michel, représentant le président de la fédération régionale de France Nature Environnement  
M. PHILIP Roland, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM)  
M. GARDE Laurent, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)  
M. SALVIGNOL Christian, président PEFC PACA  
M. DEREIX Charles, président de l'association forêt méditerranéenne  
Mme AFXANTIDIS Denise, directrice de l'association forêt méditerranéenne  
Mme AMBROISE Lison, chargée de mission forêt, bois, biomasse et territoires à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
Mme BARDI-ASSANTE Elsa, adjointe au chef du service agriculture-forêt, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
M. BONNET Jérôme, directeur de l'union régionale des communes forestières  
Mme CARLON Laura, chargée de mission, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
M. CHABANON Mario, France Nature Environnement  
M. CHASSAING Christian, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud  
M. CORNILLAC Grégory, Directeur Adjoint Cofor 83  
Mme DROISSART Alice, stagiaire au centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)  
M. DAUBREE Jean-Baptiste, chef du pôle santé des forêts sud-est, direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
M. LANGERON Luc, Directeur du Département Information et Prévention de l'Entente  
Mme LARCHER Claire, stagiaire au secrétariat général de la zone de défense sud  
M. MAUFROY Michel, chargé de mission à la délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM)  
M. RAYNE Jean Michel, Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes  
Mme TETEFORT Nathalie, chargée de mission gestion durable des forêts la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
Mme THIVET Gaëlle, chargée de mission agriculture forêt au secrétariat général pour les affaires régionales  
M. WAWRZYNIAK Christian, chef du service régional de la forêt et du bois à la direction régionale de



l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

**Étaient par ailleurs excusés :**

M. AUFFRAY Pascal, Département des Hautes-Alpes

M. GIRAUD Marc, Président du Conseil Départemental du Var

M. GLEIZES Lucas, chargé de mission espaces naturels, agricoles et forestiers, Parc National des calanques

Mme GUIBAUD Brigitte, coordinatrice du pôle transition énergétique à l'ADEME

M. HUBAUD Christian, conseiller départemental des Hautes-Alpes délégué à l'agriculture, aux forêts, au pastoralisme et aux circuits courts

M. MOUNIER, vice-président du conseil départemental du Vaucluse

M. MUSELIER Renaud, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme TRIBOULET Nathalie, Présidente de FNB Provence Alpes